

INFOS

N°1/2012

# UNISYLVA

L'AVENIR DE NOS FORÊTS

Janvier 2012

## SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
CONJONCTURE ET MARCHÉ DES BOIS	2
CONTRAT DE GESTION ET SUIVI DE PROPRIÉTÉ	2
RENOUVELER MA CHÊNAIE	3
ADHÉREZ À PEFC GROUPE	4
FORMATION DES SALARIÉS	4

## PUBLICATION

Directrice de la publication :  
Sophie Farinotti  
16, avenue Henri Laudier  
18 000 Bourges  
Tél : 02 48 70 45 60

Crédits Photos : UNISYLVA

Ont collaboré à ce N° :

- Georges de Montlaur
- Bertrand Servois
- Gilles de Boncourt
- Sophie Farinotti
- Marie-José Hay
- Henri Joannin
- Magali Jouette

Diffusion par mail



### *BIOSYLVA - Entité de fabrication de "pellets"*

*Votre conseil d'administration a longuement débattu de l'opportunité et des modalités selon lesquelles UNISYLVA pouvait investir une partie de ses fonds propres dans la création d'une entreprise de fabrication de granulés bois.*

*Les banques, dans cette période incertaine, nous ont suivi.*

*C'est un projet ambitieux qui vise à terme une production d'environ 100 000 t/an de "pellets" haute qualité destinés au chauffage domestique.*

*C'est un projet raisonnable, car il s'adresse à un marché en croissance rapide et régulière, car nous avons scellé des partenariats avec des professionnels sachant et expérimentés qui investissent avec nous, car nous avons engagé un professionnel expérimenté pour le choix des machines et leur mise en oeuvre.*

*C'est un projet cohérent avec la mission de votre coopérative car il vise à procurer un débouché plus valorisant pour les produits d'exploitation de vos taillis (opération indispensable à la régénération de vos chênaies) et aux coupes d'amélioration de vos peuplements dans un rayon de 80 km autour de Cosne sur Loire.*

*Ce projet mobilisera une part de temps de la direction et de votre conseil durant l'année 2012. Avec tous les vœux que je formule à votre attention, je joins celui de la réussite de ce projet et de l'organisation d'un savoir faire qui pourra ensuite profiter aux autres parties de notre territoire ■*

**Georges de MONTLAUR**  
**Président d'UNISYLVA**



«Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures».

## CONJONCTURE ET MARCHÉ DES BOIS

➤ En demi-teinte...

Maintien des cours pour les chênes et résineux de charpente



Demande en hausse sur les avivés



Baisse sur les petits bois destinés à l'emballage et aux panneaux



La tourmente boursière du mois d'août a freiné l'élan de reprise enregistré au premier semestre 2011.

Toutefois, les ventes d'automne n'ont pas enregistré de baisse notable, le pourcentage de lots restés invendus aux trois dernières ventes de votre coopérative se situe entre 10 et 18 %. Le nombre de personnes présente dans l'assistance et le nombre de soumissions (en moyenne 4 par lot) attestent que la demande est encore belle et bien présente.

Les marchés sont en demi-teinte pour ce début d'année.

**QUELQUES TENDANCES**

- La tonnellerie reste orientée sur les bois à grains fins (futaie).
- Les bois de qualité plot voient leurs prix se maintenir.
- La demande sur le secteur du parquet (avivés de menuiserie) reprend quelques couleurs.
- L'usage en hausse du bois dans le bâtiment contribue à maintenir un bon niveau de prix dans les bois de charpente.

- Le ralentissement de la consommation handicape le secteur de l'emballage, les prix affichent une tendance à la baisse à l'entrée des usines (- 5%).

- Les bois de trituration à destination du panneau sont en baisse alors que l'industrie papetière maintient ses prix.

- La douceur du climat hivernal réduit la consommation de bois de chauffage et donc le volume commercialisé ■



Calendrier  
des Ventes Groupées UNISYLVA

12 avril 2012 : Bourges (18)

21 juin 2012 : Bourges (18)

5 juillet 2012 : Saint-Vaury (23)

20 septembre 2012 : Montmarault (03)

4 octobre 2012 : Cosne sur Loire (58)

22 novembre 2012 : Cheverny (41)

## CONTRAT DE GESTION ET SUIVI DE PROPRIÉTÉ

➤ vers une optimisation de la gestion de votre forêt...

Votre coopérative se propose de suivre votre forêt par l'intermédiaire d'un contrat de gestion et suivi de propriété.

Un(e) technicien(ne) responsable de votre secteur géographique effectuera une visite annuelle sur le terrain pour faire un point sur l'évolution de votre propriété.

Il établira et vous enverra : **un compte rendu technique et financier** des coupes et travaux qui ont été réalisés dans votre forêt au cours de l'exercice précédent. Il y précisera s'il est nécessaire d'apporter des modifications au document de gestion.

Notre technicien(ne) joindra à ce compte rendu :

- ⇒ un prévisionnel des travaux et coupes à réaliser pour l'année suivante,
- ⇒ un devis ou des devis relatifs aux travaux proposés,

- ⇒ une estimation des recettes,
- ⇒ une fiche de liaison sur vos observations et suggestions ■



Un technicien parcourt le jeune reboisement et évalue la nécessité d'intervenir en entretien

- L'engagement est annuel
- Il est reconduit tacitement
- Coût : à partir de 250 € HT/an

Si vous souhaitez plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre agence locale



Retrouvez nos actualités et contacts locaux sur notre site  
[www.unisylva.com](http://www.unisylva.com)

## RENOUVELER MA CHÊNAIE

➤ Des propriétaires se lancent dans l'aventure-Interview de Bertrand SERVOIS....

**S. Farinotti : depuis combien d'années êtes-vous adhérent de la coopérative ?**

**B.Servois :** depuis toujours, c'est-à-dire depuis 1960. Au début avec la Coopérative Forestière du Centre puis avec UNISYLVA, je me suis rapidement rendu compte de l'harmonie, la cohérence entre les différents aspects de la gestion d'une forêt : que ce soit pour la commercialisation, la vulgarisation ou le soutien syndical. C'est une grande atout d'avoir une coopérative dont le souci couvre l'ensemble des préoccupations de ses adhérents.

**S. Farinotti : à partir de quelle date avez-vous commencé à faire des renouvellements dans vos chênaies ?**

**B.Servois :** la première régénération naturelle de chêne date de 1975. C'est une parcelle qui devait être replantée. Ayant pris du retard dans l'organisation du chantier, j'ai découvert un semis abondant de chênes, de frênes et la présence de merisiers. La décision a été prise de travailler au profit de cette régénération acquise ... par erreur !

**S. Farinotti : Quels constats vous ont incité à entamer ces régénérations naturelles ?**

**B.Servois :** la forêt était composée principalement de taillis sous futaie (chênaie-charmaie). Les parcelles étaient régularisées dans les bois moyens avec une quasi absence de jeunes bois. L'aménagement pour les décennies à venir a mis en évidence la nécessité de s'occuper vigoureusement du renouvellement. C'est ainsi que je me suis engagé dans la voie de la conversion en futaie par régénération naturelle. Tous les 10 ans, je renouvelle 8 ha. Pour l'instant, je suis à jour !

**S.Farinotti : quelles sont pour vous les difficultés du renouvellement ?**

**B.Servois :** la présence. Il ne faut pas partir en Chine pendant 3 ans sans avoir quelqu'un pour surveiller la régénération. C'est la même punition pour des propriétaires à la retraite qui ne visiteraient pas suffisamment régulièrement leurs régénérations ou leurs plantations. Avant cela, j'ai observé que de nombreux propriétaires hésitent à se lancer dans de tels programmes pour les raisons suivantes : « je garde les arbres pour les enfants, la forêt pousse toute seule, on n'a jamais procédé ainsi et pourtant ils y a encore des chênes, alors pourquoi s'en préoccuper ? » voire d'autres raisons économiques ou fiscales.

**S. Farinotti : avez-vous des difficultés dans le suivi de vos renouvellements ? Si oui lesquelles ?**

**B.Servois :** un chantier de régénération doit aller vite et ne pas subir d'arrêt dans le suivi. Dès lors que les semenciers ont été enlevés, il faut cloisonner, intervenir régulièrement, bien surveiller et réagir à l'évolution de la régénération. Tous les moyens sont mis en œuvre, des techniques nouvelles sont utilisées. Par exemple nous avons effectué des cloisonnements tous les 6 m d'axe en axe et dans les deux sens constituant ainsi des petits carrés de chênes de 16 m<sup>2</sup>. Cette technique va nous permettre de diminuer notablement la surface à travailler.

Avec la Coopérative, nous suivons de près ces régénérations et je soutiens l'initiative de la Coopérative d'avoir mis au point le Contrat de Suivi de Plantation ou de Régénération pour tous les forestiers qui ne peuvent pas assurer régulièrement celui-ci par eux-mêmes.

**Il est important que les propriétaires pensent à leurs successeurs, qu'ils les incitent à se former. Cela les aidera à comprendre les documents de gestions, les travaux ou les coupes nécessaires pour garantir une pérennité dans la gestion. Les Fogefor sont là pour cela.**

### QUELQUES RÉALISATIONS

**Photo 1 :** le peuplement a atteint sa maturité (diamètre moyen d'environ 60 cm), les arbres sont de belle qualité et ne présentent pas de dépérissement, les chênes sont suffisamment nombreux (plus de 70 tiges/ha soit en moyenne un arbre tous les 12 m). Le renouvellement peut commencer.

**Photo 2 :** coupe de régénération qui visera à prélever tout le taillis et à mettre en lumière les houppiers des chênes pour que leur fructification soit maximale. Lorsque le semis est acquis sur l'ensemble de la parcelle, la coupe de toutes les réserves restantes est effectuée. La durée entre la coupe d'ensemencement et la coupe définitive ne doit pas excéder 8 ans. Durant cette période, il conviendra de veiller au bon développement des semis, des dégagements seront nécessaires.

**Photos 3 et 4 :** lorsque votre peuplement atteindra 4/6 m de hauteur, il sera nécessaire de diminuer la densité des tiges en effectuant une opération appelée le dépressage, les entretiens des cloisonnements cultureux devront être poursuivis.

**Photos 5 et 6 :** lorsque le peuplement a atteint 8 /10 m, on peut réaliser un détourage. C'est une opération qui va mettre en lumière le houppier (partie feuillée de l'arbre) ce qui a pour effet d'améliorer nettement sa croissance en diamètre et ainsi permettre à l'intervention suivante de récolter du bois de chauffage.

**Photo 7 :** procéder à une éclaircie tous les 7/10 ans afin de dégager les plus belles tiges ■



## ADHÉREZ À PEFC GROUPE

➤ Vous êtes le premier maillon de cette garantie de gestion durable...

### ADHÉSION À PEFC GROUPE

La cotisation est prélevée directement sur toutes les ventes de bois réalisées par UNISYLVA pour votre compte à raison de 1/1000<sup>ème</sup> du montant rémunéré.

Exemple :  
rémunération : 1500 €,  
prélèvement PEFC : 1,50 €.



Magali JOUETTE

« je suis technicienne sur l'agence d'Aurillac depuis presque un an .  
En 2011, j'ai effectué 5 formations pour une durée totale de 9 jours.  
Ces formations ont été un vrai plus pour moi. Elles m'ont permises d'améliorer mon efficacité et ainsi mieux répondre à nos adhérents ».

### PEFC : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce système européen de certification forestière a été créé en 1999. Il vise à répondre à la demande de l'ensemble des acteurs de la filière bois en apportant les preuves que les bois utilisés sont issus d'une forêt gérée durablement selon des principes répondant à des objectifs multiples (économiques, écologiques, sociaux, culturels).

### N'HÉSITÉZ PAS, CERTIFIEZ VOTRE FORÊT !

Votre coopérative forestière vous propose un système simplifié.

UNISYLVA s'engage à respecter les exigences PEFC pour toutes les activités (gestion, sylviculture, exploitation) qu'elle effectue sur toute votre propriété et vous propose ainsi de bénéficier de sa certification de groupe pour porter en votre nom la certification des forêts que vous lui avez confiées.

### COMMENT ADHÉRER À PEFC GROUPE COOPÉRATION FORESTIÈRE ?

Cas N°1 : vous êtes un nouvel adhérent d'UNISYLVA

Sur le bulletin d'adhésion à UNISYLVA, il vous suffit de cocher la case PEFC. La date d'expiration de votre adhésion à PEFC sera alors fixée :

❶ au 31/12/2099 si vous avez moins de 10 ha ou que vous possédez un document de gestion dura-

❷ à la date d'adhésion + 5 ans si vous avez plus de 10 ha et que vous n'avez pas de document de gestion durable.

Cas N°2 : vous êtes déjà adhérent d'UNISYLVA et vous n'êtes pas adhérent à PEFC mais vous souhaitez le devenir.

Vous pouvez en faire la demande auprès de nos services.

Cas N°3 : vous êtes déjà adhérent d'UNISYLVA et vous possédez une adhésion PEFC via l'entité régionale qui n'est pas arrivée à son échéance.

*Merci de nous le faire savoir pour éviter une double adhésion.*

### ADHÉRER À PEFC C'EST ASSURER L'AVENIR ...

❶ de vos arbres (vendre ses bois plus facilement car la demande en bois PEFC est de plus en plus forte),

❷ du bois comme matériau écologique (le logo PEFC apposé sur les produits atteste que le produit provient de forêt gérée durablement),

❸ de vos forêts et des générations futures en transmettant à vos enfants une forêt gérée durablement ■

Pour plus d'information  
Vous pouvez contacter  
[sophie.perrin@unisylva.com](mailto:sophie.perrin@unisylva.com)

## FORMATION DES SALARIÉS

➤ UNISYLVA s'investit dans la formation de ses salariés...

Pour vous assurer des services de qualité, votre coopérative s'investit dans la formation de ses salariés. 6000 heures de formation ont ainsi été réalisées entre 2009 et 2011.

Chaque année, un plan de formation est élaboré. Il vise à connaître les besoins en formation de votre coopérative afin de répondre aux objectifs suivants :

- développer les savoirs de l'entreprise,
- perfectionner les compétences,
- accéder à des postes plus qualifiés,
- renforcer la motivation des salariés,
- rester compétitif et assurer les performances de votre coopérative.

En 2011, il a été effectué 1800 heures de formation réparties en :

- 849 heures de formation interne (le formateur est un salarié d'UNISYLVA),
- 951 heures de formation externe (le formateur est un intervenant extérieur).

Ces formations couvrent des domaines variés :

Administratif : perfectionnement sur les logiciels de comptabilité, utilisation de Procofor (base et perfectionnement), utilisation de logiciels de bureautiques (base et perfectionnement) ...

Commercial : classement des bois, utilisation du cubeur, flux de bois, connaissance des produits.

Relationnel : mobilisation, relation avec l'adhérent, gérer une équipe, exercer son rôle de tuteur, s'affirmer de façon professionnelle.

Technique : sylviculture irrégulière feuillue, biodiversité et gestion durable, Natura 2000, diagnostic du patrimoine, fiscalité forestière, démarche qualité et coopération pour les nouveaux salariés, auditeur interne ...

Pratique : secourisme au travail, sécurité matériel, examen de conduite cariste ■